

Sécurité de la vieillesse

accueillons volontiers ces gouttes de pitié mais elles ne suffisent pas à assurer la sécurité en ces temps de vie chère.

Hier, mon collègue le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a signalé que les pensions de sécurité de la vieillesse n'avaient jamais été augmentées sauf à la suite de divers genres de pressions. En fait, c'était à la suite de pressions que les pensions de vieillesse avaient initialement pris forme, pressions qui avaient finalement gagné tout le pays. Je me souviens très bien que de jeunes familles devaient fréquemment amener leurs parents devant les tribunaux et prouver qu'elles ne pouvaient financièrement faire vivre leurs parents âgés avant de pouvoir obtenir quelque forme d'aide. C'est le genre de chose à la fin de la première guerre mondiale qui a finalement fait naître la première loi sur les pensions de vieillesse. Depuis ce temps, nous avons dû lutter d'arrache-pied pour chaque amélioration. Les pressions exercées ont été d'ordre économique et politique et provenaient de divers genres de groupes. J'aimerais mentionner un groupe en particulier, celui des pensionnés de la vieillesse eux-mêmes. Ils ont exercé des pressions considérables.

Il faut féliciter nos citoyens âgés pour la façon dont ils se sont organisés, premièrement au niveau local, puis au niveau provincial et, finalement, dans le cadre de regroupements nationaux de divers genres. Ils ont non seulement réussi à se faire forts, mais ils ont gagné petit à petit l'appui et le respect des autres secteurs de la collectivité. On ne peut conférer la dignité à personne, mais nos citoyens âgés se sont gagnés le droit à la dignité par suite de leurs propres talents et succès à s'aider eux-mêmes et à se faire aider du reste de la collectivité. J'ai cru bon de le mentionner.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre a également parlé des diverses augmentations à la pension de vieillesse. Il a relevé chacune de ces augmentations et quand on les considère une à une, on se rend compte qu'il ne semble pas y avoir de lien logique entre elles ou avec les conditions qui existaient à ce moment-là. Il semble qu'on les ait calculées en se fondant sur le minimum que pouvait accorder le gouvernement sans soulever un tollé.

Chaque petite augmentation à la pension de vieillesse a été arrachée à un gouvernement mesquin, quelle qu'elle ait été sa couleur, de la même manière que les pionniers arrachaient les pierres et les souches du sol de notre pays. Pendant toute leur vie, ils ont accompli de leur mieux un travail éreintant, n'ayant que très peu de temps ou d'occasions de penser à leurs vieux jours. Maintenant qu'ils en sont à cette étape de leur vie, ils font partie de ceux qui ont été forcé, poussé, pressé des gouvernements mesquins à relever peu à peu le montant dont ils disposent jusqu'à la fin de leurs jours. Nous en sommes encore là en ce qui concerne la sécurité des vieillards.

Les personnes âgées ne sont pas les seules dans cette catégorie, mais je traite précisément de leur cas à cause du projet de loi qu'on nous propose. C'est au prix d'une lutte très difficile et soutenue que les pensions de vieillesse ont atteint leur niveau actuel. Les pensions de vieillesse ont été faites de pièces et de morceaux, comme un couvre-pieds, en obtenant des miettes par-ci par-là. Pour le passé, on s'est très peu préoccupé de savoir si ce couvre-pieds serait suffisant pour une personne et lui assurerait le confort.

● (1600)

Nous ne sommes plus satisfaits de cette situation et en fait nous ne l'avons jamais été. Nous croyons que jusqu'ici,

[M^{me} MacInnis (Vancouver Kingsway).]

la pension de sécurité de la vieillesse n'a jamais été basée sur ce qu'elle devait être, c'est-à-dire sur les frais de subsistance au moment où la pension est fixée, les frais des aliments, des vêtements, du logement, des voyages et des menues dépenses de l'existence. C'est ainsi que l'on devrait calculer la pension de sécurité de la vieillesse. Nous croyons que le moment est bien choisi pour que le gouvernement essaie de poser convenablement ce premier jalon, étant donné que les pensions doivent être établies de manière à fournir un niveau de vie convenable à tous les intéressés. Le ministre a prouvé qu'il avait une certaine perspective et une certaine capacité dans le domaine des pensions. Je me rends compte qu'il s'est laissé aller quelque peu, car étant donné son entourage, il est dans un milieu de relâchement.

Si le ministre a reculé quelque peu c'est parce qu'on l'a incité à le faire. Il a quand même fait preuve de perspicacité au sujet des mesures qu'il y aurait lieu de prendre en matière de législation sociale. Je pense que c'est le premier titulaire de ce portefeuille que je connaisse qui ait eu assez de bon sens pour consulter les provinces au sujet des allocations familiales, alors que montants et modalités étaient encore une chose incertaine. Il leur a demandé ce qu'elles pensaient de l'étude préliminaire. Il leur a conseillé d'en discuter pour voir s'il y avait moyen de se mettre d'accord. Je me souviens de l'époque où les autres ministres se présentaient devant les provinces avec un programme tout fait, en disant d'un air supérieur: «C'est à prendre ou à laisser». Elles refusaient la plupart du temps, parce que cela ne les arrangeait pas.

Le ministre actuel nous présente un programme d'allocations familiales qui convient réellement et pour la première fois à tout le pays. C'est tout à son honneur. Je voudrais lui demander maintenant s'il peut en faire autant dans le domaine de la sécurité de la vieillesse en tâchant de se faire l'architecte d'un programme qui ferait disparaître les formules fragmentaires et les solutions de fortune. J'espère qu'il trouvera moyen d'assurer à tous les vieillards un programme juste et équitable, indexé sur le coût de la vie. Je constate qu'on rapièce et rapetasse sans cesse, mais il ne s'agit toujours que de sommes insuffisantes. Le montant de la pension de base représente le plus grand problème. Lors du congrès fédéral de notre parti cet été, nous en avons conclu qu'une pension de vieillesse correspondant au coût de la vie, ne pouvait être de moins de \$200. L'année dernière, nous préconisions une pension de \$150, mais c'était avant que l'inflation devienne galopante. Je ne pense pas que \$200 soit une somme trop élevée étant donné la situation actuelle.

Autre chose. Nous voulons également voir figurer dans ce nouveau programme l'idée de pouvoir prendre sa pension, pas obligatoirement, à l'âge de 60 ans. Si les personnes de cet âge étaient retirées du marché du travail, je pense que cela aiderait les jeunes gens qui veulent une occasion de se lancer dans la vie et qui éprouvent des difficultés à la trouver. Ce serait une très bonne chose que les personnes qui ont des maladies de cœur et autres, comme beaucoup de personnes de 60 à 65 ans, puissent prendre leur retraite à l'âge de 60 ans et recevoir leur pension. Certaines personnes ne sont physiquement ou mentalement plus capables de tenir un emploi. Je pense qu'on devrait en tenir compte.

Hier, un de mes collègues du crédit social a soulevé de nouveau une question très importante. J'espère que le ministre ne manquera pas d'examiner le cas des personnes âgées qui doivent vivre à deux avec une pension. Dans un très grand nombre de cas, il arrive que le mari, parce qu'il